



# Élection du 6 décembre 2018

## CAP Centrale

### PETPE VN/PM

## Ne pas voter par réflexe mais voter utile !

Le 6 décembre, vous allez choisir vos élus titulaires et suppléants, qui siégeront en CAP Centrale VN/PM. Ces derniers auront pour mission d'assurer l'étude et la défense des situations individuelles et collectives des agents en particulier sur les promotions, la mobilité, les postes vacants, les congés de formation ou encore le conseil de discipline.

Vos élus assureront le respect de vos droits et des procédures ainsi qu'une gestion collective de qualité.

Le contexte actuel est loin d'être simple et engendre pour les agents des difficultés au quotidien. Les suppressions de poste permanentes, la précarisation de nos métiers avec le recours aux CDD accentué, les quelques avantages négociés localement remis en cause et nous en passons laissent entrevoir des années à venir difficiles où il sera primordial de pouvoir compter sur un syndicalisme force de propositions et riche en idées et en ténacité pour défendre les personnels et nos métiers.

Malgré des conditions difficiles, la **CFDT** a démontré sa capacité à être présente à vos côtés ! Elle a su mener des négociations acharnées sans rien lâcher pour obtenir quelques avancées sociales et ne faiblit pas dans son combat de tous les jours en jouant la totale transparence avec le personnel.

### Vos candidats **CFDT** à la CAP Centrale des Personnels d'Exploitation des Travaux Publics de l'État

#### Grade C2

1. **M. Maxime GOMEZ**  
VNF - DT Rhône-Saône

2. **M. Cédric KUHN**  
VNF - DT Strasbourg

3. **M. Florentin Patrick CARLUS**  
Ports Maritimes - Guyane

4. **M. Olivier MATHON**  
VNF - DT Centre-Bourgogne

5. **M. Gabriel HESS**  
VNF - DT Nord-Est

6. **Mme Corinne LAMALLE**  
VNF - DT Rhône-Saône

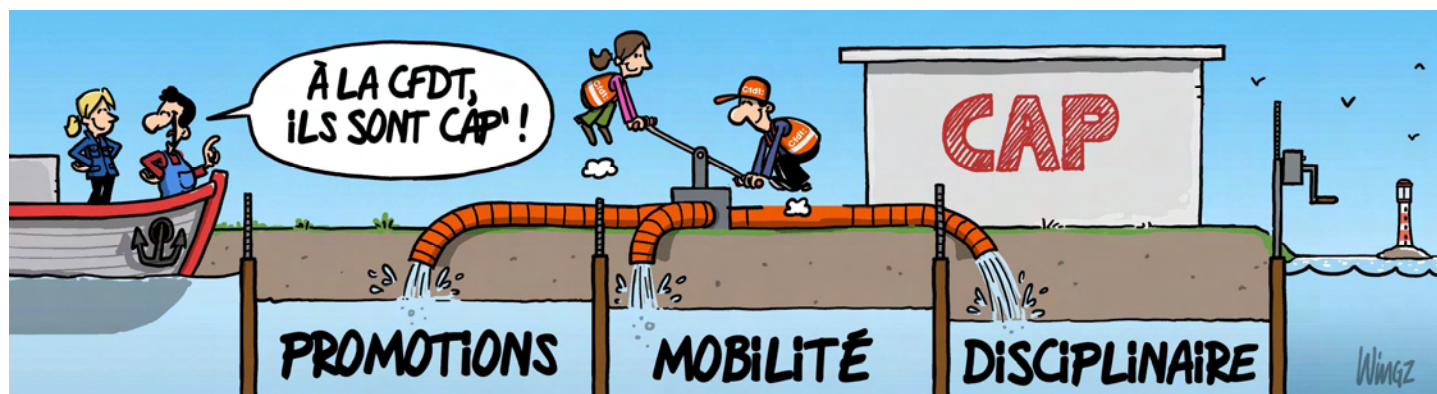
#### Grade C3

1. **M. Gilles TEILLAUD**  
VNF - DT Bassin de la Seine

2. **M. Dominique GUEFFIER**  
VNF - DT Sud-Ouest

3. **M. Patrick BLANC**  
VNF - DT Centre-Bourgogne

4. **M. Alain HETZEL**  
VNF - DT Strasbourg



## **Pas de propagande, mais de la transparence et une réelle communication !**

Les élus **CFDT** s'engagent à mettre la pression sur l'Administration pour qu'elle fournisse des éléments concrets et objectifs justifiant leurs propositions.

Nous défendrons également le respect du délai de transmission des dossiers afin de pouvoir plus facilement nous rapprocher des agents concernés pour échanger avec eux sur leur situation. Nous travaillerons à l'humanisation de ces instances qui restent à ce jour trop administratives et peu lisibles pour les agents.

## **Une de nos priorités : défendre l'égalité de traitement pour la promotion et la mobilité !**

Écoute et engagement sont les priorités des élus **CFDT** pour que les questions de promotion et de mobilité soient traitées avec efficacité et équité.

Bien défendre vos dossiers c'est bien connaître les statuts, les procédures et les critères de gestion du personnel au sein des services administratifs. Vos élus **CFDT** sont moteurs dans cette CAP et n'hésitent pas à être force de propositions pour faire avancer vos dossiers.

## **LES REVENDICATIONS DE LA CFDT**

- **Octroi du niveau de PTETE de CEE aux agents du grade C2 à VNF ainsi qu'un déplaçonnement de cette dernière, de façon à ne pas se retrouver dans l'incapacité de verser à tous les PETPE la PTETE à laquelle ils peuvent prétendre et aussi d'avoir la possibilité de revaloriser le grade C3.**
- **Mise en œuvre de la PEC (préparation aux examens et concours) et des épreuves du concours pour passer du grade C2 au grade C3, au plus tôt dès la sortie du décret statutaire modificatif, de façon à ne pas avoir de nouveau une CAP promotion qui se déroule l'année N au lieu de N-1. Pour rappel, la CFDT avait bataillé et obtenu la tenue de la CAP promo l'année N-1, donc précédant la promotion, après de nombreuses années de lutte.**
- **La CFDT a œuvré dans la réforme statutaire afin que les postes non pourvus au concours (absence de candidats, de lauréats...) soient pourvus au tableau d'avancement et sera vigilante à ce que cela soit le cas. Pour rappel, ces dernières années, cela représentait une trentaine de promotions à CEE chaque année qui étaient perdues... L'amendement CFDT retenu dans le décret permettra de l'éviter.**
- **Permettre une réelle évolution de carrière pour les PETPE des Ports Maritimes et « petits services » qui sont pénalisés par l'absence de concours et des taux pro/pro trop faibles au vu de leur effectif.**
- **Un réel accès des CEEP à la catégorie B avec une réelle perspective d'évolution au-delà du premier niveau de grade.**
- **Faire cesser ces refus de plus en plus nombreux qu'essuient les PETPE qui désirent prolonger leur activité en voyant le montant ridiculement faible de leur retraite à venir.**
- **Faire reconnaître le niveau de technicité exercé de plus en plus souvent par les PETPE.**
- **Stopper enfin l'hémorragie d'effectifs dont est victime le corps des PETPE et qui génère du mal être, des conditions de travail de plus en plus difficiles, des incertitudes grandissantes sur l'avenir de nos métiers et un service public rendu aux usagers de plus en plus délicat à mettre en œuvre.**

## **Ne jamais lâcher, ne jamais vous lâcher : un accompagnement permanent**

Les élus en CAP centrale du ministère travaillent de concert avec les élus locaux, en vue de l'optimisation de la présentation des dossiers. En effet, la proximité avec vos élus permet d'argumenter, d'étoffer, en mettant l'accent sur les situations individuelles.

L'objectif est de faire des propositions de promotion cohérentes dont les critères sont définis au niveau ministériel mais aussi d'optimiser au maximum votre déroulement de carrière.

Les élus **CFDT** échangent également avec les élus locaux ou les personnels pour porter et défendre leurs dossiers, se l'approprier et ne rien lâcher !

## **Nous sommes une équipe : nous nous engageons à vos côtés au quotidien !**

Les élus **CFDT** en CAP travaillent avec vous et parmi vous. Ils vont à votre contact pour connaître vos difficultés et vos besoins au quotidien.

Ils échangent avec vous sur vos attentes en matière d'évolution et de formation professionnelle. Vous défendre efficacement, c'est surtout bien vous connaître.

Car s'engager en CAP, ce n'est pas seulement instruire des dossiers, mais valoriser des hommes et des femmes qui méritent toutes et tous de la considération !

**La CFDT, une équipe qui s'engage,  
qui travaille et qui agit  
pour chacun et pour tous !**

